

RAPPORT ANNUEL

2023

I. LE RAPPORT DE GESTION	3
PRESENTATION GENERALE	4
FINANCEMENT DU FONDS	4
GESTION ADMINISTRATIVE	5
INDICATEURS	6
FRAIS DE GESTION	7
II. LES COMPTES ANNUELS	8
LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT	9
BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DETAILLE	9-10
RESULTAT ET RESERVES	11
ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE	12
FAITS CARACTERISTIQUES	12
ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	12
PRINCIPES GENERAUX	12
REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES	12
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN	13
1 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES	13
2 : DISPONIBILITES	13
3 : CAPITAUX PROPRES	13
4 : DETTES ET COMPTES RATTACHES	13
5 : AUTRES DETTES	13
6 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13
ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	13
7 : CHARGES D'EXPLOITATION	13
8 : FINANCEMENT	13
III. CERTIFICATION DES COMPTES	14

I. LE RAPPORT DE GESTION

PRESENTATION GENERALE

La gestion des allocations différentielles de retraite d'anciens agents de la Société urbaine de distribution d'air comprimé (SUDAC) a été confiée à la Caisse des Dépôts, par convention signée avec la mairie de Paris le 12 mai 1999.

Le fonds créé est dénommé Pension et Complément de Pension de la SUDAC (PCP/SUDAC).

A compter du 1^{er} octobre 1999, la Caisse des Dépôts assure la liquidation et le paiement trimestriel des pensions et compléments de pension de retraite aux anciens agents de la SUDAC, ex-concessionnaire de la ville de Paris.

Les compléments de pension représentent la différence entre ce que les pensionnés auraient perçu de la CNRACL s'ils avaient été titulaires de la collectivité et leur pension effective (Sécurité sociale) majorée de la retraite ou/et rente complémentaires (CNP-ARRCO-CRICA).

FINANCEMENT DU FONDS

Le service gestionnaire adresse trimestriellement à la mairie de Paris un appel de fonds destiné au financement des arrérages de pension et des frais de gestion. Ce montant est réajusté au début de chaque année.

Les arrérages de pension sont payés trimestriellement à terme échu.

GESTION ADMINISTRATIVE

La gestion administrative, financière et comptable du fonds « Pension et complément de pension de la Société urbaine de distribution d'air comprimé » est assurée par la Direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts.

Le service gestionnaire est chargé de calculer et de payer les compléments de pension SUDAC.

Il s'agit notamment de :

- créer des dossiers de retraités et d'ayants cause,
- contrôler des dossiers des retraités,
- installer dans le système d'information le suivi des paiements,
- modifier des adresses et des références de paiement,
- calculer et payer des prestations à terme échu,
- informer des pensionnés par l'envoi d'un bulletin de paiement,
- traiter des incidents de paiement,
- établir les déclarations fiscales individuelles,
- établir les statistiques.

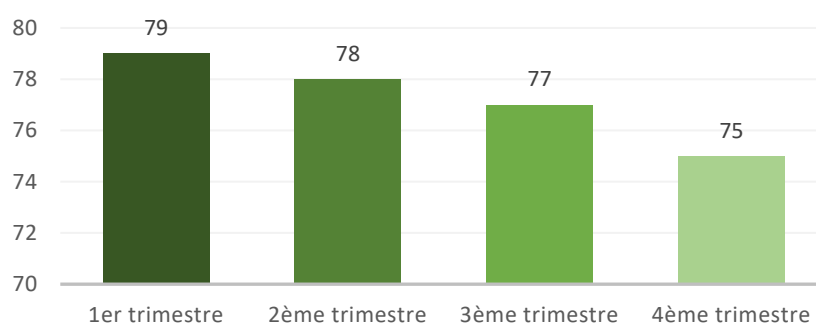
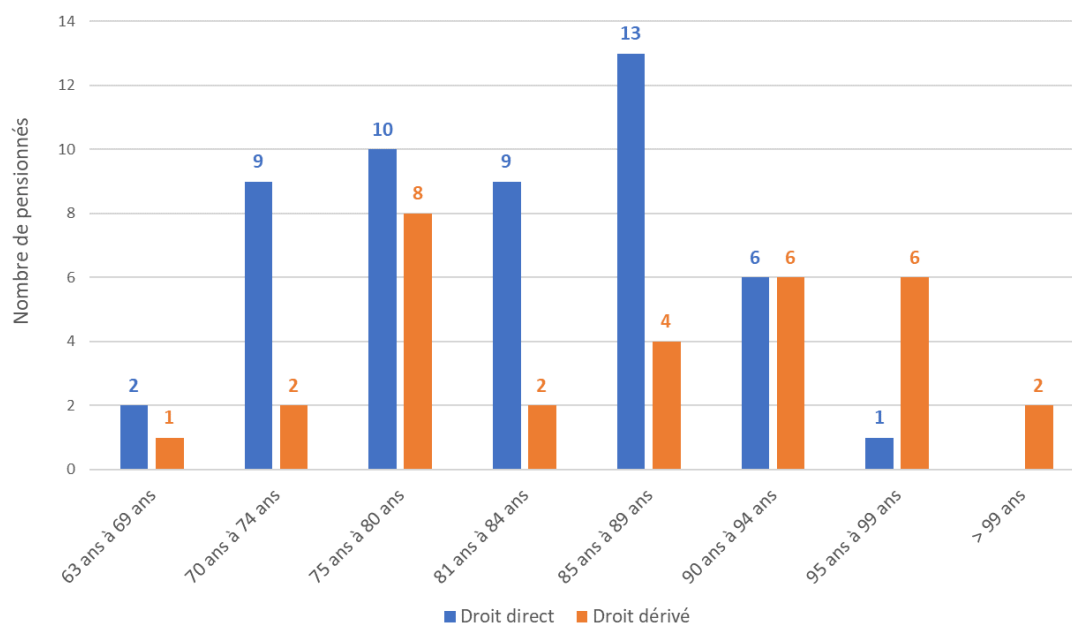
Annuellement, le service gestionnaire procède à un contrôle d'existence des bénéficiaires.

INDICATEURS

Pour l'année 2023, la Caisse des Dépôts a procédé à 309 paiements.

S'ajoute à ces paiements, l'examen annuel :

- de dossiers de pensionnés qui ne perçoivent pas de complément de pension puisque le montant effectivement perçu au titre de la pension de la Sécurité sociale, éventuellement majorée de la complémentaire, est supérieur au montant de la pension qu'ils auraient perçu s'ils avaient été affiliés à la CNRACL ;
- de dossiers de bénéficiaires potentiels qui ne réunissent pas l'ensemble des conditions requises pour la perception d'un complément de pension ou qui n'en ont pas fait la demande.

Nombre de paiements effectués en 2023**Répartition des pensionnés* par tranche d'âge au 31/12/2023**

* Montant ≠ 0 euro

FRAIS DE GESTION

Conformément à la convention du 12 mai 1999, la Caisse des Dépôts reçoit une rémunération couvrant les frais de gestion.

Chaque fin de trimestre, la Caisse des Dépôts adresse à la mairie de Paris, pour paiement, une facture récapitulant les coûts de gestion du fonds PCP/SUDAC.

En 2023, ces frais se sont élevés à 28 286€.

II. LES COMPTES ANNUELS

LES DOCUMENTS DE SYNTHESE ET LE RESULTAT

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

BILAN ACTIF

		(en euros)	
DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	Notes	2023	2022
ACTIF IMMOBILISE			
ACTIF CIRCULANT		45 060	43 608
Créances et comptes rattachés	1	17 109	0
Frais de gestion		17 109	0
Disponibilités	2	27 950	43 608
TOTAL GENERAL		45 060	43 608

BILAN PASSIF

		(en euros)	
DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	Notes	2023	2022
CAPITAUX PROPRES	3	23 591	24 034
Report à nouveau		24 034	23 450
Résultat de l'exercice		(444)	584
DETTES		20 762	17 794
Dettes et comptes rattachés	4	20 387	16 835
Cotisations sociales à reverser		5 323	5 630
Frais de gestion à payer		4 682	0
Dettes sur bénéficiaires		7 474	7 913
Entités publiques		2 908	3 292
Autres dettes		375	959
Créditeurs divers		375	959
COMPTES DE REGULARISATION		707	1 780
Produits constatés d'avance	5	707	1 780
TOTAL GENERAL		45 060	43 608

COMPTE DE RESULTAT CHARGES

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	Notes	2023	2022
CHARGES D'EXPLOITATION	6	327 873	343 138
Prestations sociales		299 584	328 889
Prestations sociales		299 584	328 889
Charges externes		28 286	14 247
Frais administratifs		28 286	14 247
Autres charges de gestion courante		3	1
TOTAL DES CHARGES		327 873	343 138

COMPTE DE RESULTAT PRODUITS

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	Notes	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		327 429	343 722
Financement	7	327 429	342 999
Autres produits de gestion courante		1	722
TOTAL DES PRODUITS		327 429	343 722
RESULTAT DE L'EXERCICE		(444)	584

COMPTE DE RESULTAT

(en euros)

Rubriques	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	327 429	343 722
Financement	327 429	342 999
Autres produits de gestion courante	1	722
CHARGES D'EXPLOITATION	327 873	343 138
Prestations sociales	299 584	328 889
Prestations sociales	299 584	328 889
Charges externes	28 286	14 247
Frais administratifs	28 286	14 247
Autres charges de gestion courante	3	1
A - RESULTAT D'EXPLOITATION	(444)	584
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES		
B - RESULTAT FINANCIER		
C - RESULTAT COURANT (A+B)	(444)	584
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
D - RESULTAT EXCEPTIONNEL		
TOTAL DES PRODUITS	327 429	343 722
TOTAL DES CHARGES	327 873	343 138
RESULTAT DE L'EXERCICE (C+D)	(444)	584

RESULTAT ET RESERVES

(en euros)

	2023	2022	2021	2020	2019
Report à nouveau	24 034	23 450	54 873	25 279	26 958
Résultat de l'exercice	(444)	584	(31 423)	29 594	(1 679)
CAPITAUX PROPRES	23 591	24 034	23 450	54 873	25 279

Le résultat déficitaire 2023 d'un montant de 444 € sera affecté sur le report à nouveau.

ANNEXE COMPTABLE : FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

FAITS CARACTERISTIQUES

Revalorisation des pensions vieillesse de 0,8 % au 01/01/2023.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant.

ANNEXE COMPTABLE : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

La Société Urbaine de Distribution d’Air Comprimé (SUDAC) se conforme aux dispositions du plan comptable général pour la tenue de sa comptabilité.

La nomenclature des comptes a été adaptée pour tenir compte de ses spécificités.

La comptabilisation des opérations effectuées par la SUDAC est faite en application du principe du droit constaté, l'enregistrement des opérations en comptabilité étant effectué dès la naissance du droit qui la sous-tend encore appeler fait générateur.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat) sont établis après ventilation des comptes de charges et de produits sur exercice antérieur.

REGLES ET METHODES ATTACHEES A CERTAINS POSTES

Frais de gestion

La Caisse des Dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition de la SUDAC des moyens en personnel, informatique et frais de fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération calculée conformément à la convention signée par les deux parties.

Cette rémunération est payable en quatre acomptes trimestriels.

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE BILAN

1 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES

Elles se composent essentiellement au 31/12/2023 du financement à recevoir de la ville de Paris correspondant au 4^{ème} acompte des frais administratifs et du reliquat au titre des frais 2022 et 2023. Un premier versement est intervenu le 27 janvier 2023 et aucune créance n'était enregistrée au 31/12/2022.

2 : DISPONIBILITES

L'actif du bilan est constitué essentiellement des disponibilités pour 27 950 €.

3 : CAPITAUX PROPRES

Ils correspondent aux résultats cumulés depuis l'origine du fonds, soit 23 591 €.

4 : DETTES ET COMPTES RATTACHES

- Les cotisations sociales (Sécurité Sociale, CSG, CRDS, CASA) du 4^{ème} trimestre 2023 ont été reversées à l'URSSAF le 15 janvier 2024 pour un total de 5 323 €.
- Les frais de gestion à payer résultent d'un calcul entre le montant total de la facture provisoire 2023 et le total des frais payés en 2023, soit 4 682 €.
- Les dettes sur bénéficiaires pour 7 474 € représentent 7 dossiers de prestations non réglées aux bénéficiaires au 31 décembre 2023.
- Les dettes sur entités publiques concernent le prélèvement à la source pour 2 908 €.

5 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ils correspondent au surfinancement reçu au dernier trimestre (différence entre l'appel du fonds du 4^{ème} trimestre et les prestations versées durant la période).

ANNEXE COMPTABLE : NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6 : CHARGES D'EXPLOITATION

Le montant des prestations servies en 2023 s'établit à 299 584 €.

Leur diminution de 15 K€ (-4 %) s'explique :

- par une diminution des prestations de 29K€ (-9 %) due à la diminution du nombre de bénéficiaires (80 fin 2022, 75 fin 2023),
- par une augmentation des frais de gestion de 14 K€ (revalorisation des frais de gestion dont 7 K€ au titre du reliquat 2022).

7 : FINANCEMENT

La baisse du financement de 4 % est en lien avec l'évolution des prestations et des frais de gestion.

III. CERTIFICATION DES COMPTES

Mazars

61, quai de la Paludate
33800 Bordeaux

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les comptes de la SUDAC

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations et en réponse à votre demande dans le cadre de l'examen limité des fonds dont la Caisse des Dépôts et Consignations assure la gestion, nous avons effectué un examen limité des comptes de la SUDAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été établis et arrêtés sous la responsabilité de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la SUDAC au 31 décembre 2023 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

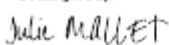
Bordeaux, le 30 avril 2024

Le commissaire aux comptes,

Mazars

Julie MALLET

DocuSigned by:



E:249A5779F44B0

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes de la Caisse des Dépôts et Consignations sur les comptes de la SUDAC
Exercice clos le 31 décembre 2023

1